

# Analyse anthropologique de la violence et des discriminations faites aux femmes à Madana (Tchad)

---

**Yacoub Malloum Izo**

Université de N'Djaména/ Tchad

[yacoubalexis@yahoo.fr](mailto:yacoubalexis@yahoo.fr)

---

*RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 3, No 1 (2023)*

## Résumé

A Madana (Tchad), la pesanteur sociale condamne et place la femme dans une position de faiblesse à cause de sa féminité. Dans cette zone, la perception différenciée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition des tâches et de l'exercice du pouvoir. Ces rôles sociaux sont traduits à travers des stéréotypes qui en font les portraits imagés. En effet, les femmes de cette localité sous l'effet de la tradition et du système patrilinéaire subissent de violence à différents niveaux. Cette étude est fonction des outils méthodologiques articulant l'observation directe et les entretiens semi-directifs ayant été déterminants dans la collecte des données discursives. Relevante de la méthode qualitative, l'analyse des données a consisté à considérer l'analyse de contenu. Le structuro-fonctionnaliste de Parsons T. et Bales R. F. (1955) a permis d'appréhender la question genre dans la société de Madana. L'objectif de l'étude est d'analyser la marginalisation, la discrimination dont est victime la femme à Madana.

**Mots-clés :** *Inégalités, femme, violence, rôle, décisions familiales, pesanteur sociale.*

## Abstract

In Madana (Chad), social heaviness condemns and places women in a position of weakness because of their femininity. In this area, the differentiated perception of male and female roles is the basis for the distribution of tasks and the exercise of power. These social roles are translated through stereotypes, which make their pictorial portraits. Indeed, the women of this locality under the influence of tradition and the patrilineal system suffer from violence at different levels. This study is based on methodological tools articulating direct observation and semi-structured interviews, which have been decisive in the collection of discursive data. As part of the qualitative method, the data analysis consisted of considering the content analysis. The structural-functionalist of Parsons T. and Bales R. F. (1955) made it possible to apprehend the gender question in Madana society. The objective of the study is to analyze the marginalization, the discrimination suffered by women in Madana.

**Keywords:** *family decisions, Inequalities, role, social weight, women, violence.*

## **Introduction**

Les discriminations et les violences, basées sur le genre aussi bien à l'échelle nationale que dans le cas particulier de la Sous-préfecture de Madana, relèvent d'une réalité indéniable ayant exigé des investigations relatives aux facteurs déterminants qui ont permis cette perception négative de la femme dans la société de Madana.

### **- Contexte et justification**

Le choix porté par la présente étude sur la femme rurale de Madana n'est pas fortuit dans le sens où la situation de la femme de cette Sous-préfecture n'est guère reluisante à cause de la pesanteur sociale et traditionnelle à laquelle elle est soumise. En effet, cette catégorie sociale subit à intervalles réguliers toutes sortes de violences et discriminations au point de la voir marginaliser de tout ce qui est relatif aux prises de décision tant au niveau familial qu'au niveau communautaire. Ces difficultés, auxquelles la femme rurale de Madana est confrontée, méritent une analyse afin de présenter des résultats de recherches de terrain.

### **- Problématique**

Au Tchad, de manière générale, et en particulier à Madana les questions relatives aux inégalités de genre et de promotion de la femme sont au cœur des débats consacrés à la politique de développement (Baiwong Djibergui Amane R., 2002 ; 2004 ; Deoulenga A., 2004 ; Beguy Naimo P., 2007). Depuis l'adoption de la déclaration universelle des Droits de l'Homme en décembre 1948 instaurant le principe de l'égalité entre les hommes et femme, ces dernières demeurent toujours une couche sociale reléguée au second rang. En effet, la place de la femme dans la société est subordonnée à celle de l'homme malgré l'élaboration, au Tchad, du plan national genre visant à améliorer les conditions de vie des femmes d'ici 2030 selon le rapport du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (Rapport, 2011).

Du point de vue de processus éducationnels familiaux et communautaires, les hommes et les garçons jouissent d'un traitement spécial avec une plus grande responsabilité alors que les femmes et les filles sont limitées et contrôlées dans leurs mouvements et initiatives (Baiwong Djibergui Amane R., 2002).

Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme est traduit à travers les différentes institutions. Au Tchad, dans la plupart des communautés, et surtout celles de Madana, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage fixant les règles et le code de conduite devant régir la famille. Par conséquent, il assure le contrôle et la gestion des biens

familiaux en prenant les décisions capitales et en fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage.

Au niveau de l'exercice des activités, la division sexiste du travail détermine la répartition des tâches entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Inscrite dans le cadre des activités de production, de reproduction et au niveau communautaire, cette différenciation permet d'assigner aux hommes les travaux de production formels et valorisés tandis qu'aux femmes, les activités de maintien et de soins qui relèvent du registre des activités de reproduction non valorisées. Cette exception et certains cas particuliers observés ne font que confirmer la règle générale qui atteste de l'existence, au sein de la société tchadienne, d'inégalités et de disparités de genre selon le plan national genre.

En matière d'alphabétisation, il faut retenir que selon les chiffres de rapport d'enquête de la vulnérabilité structurelle au Tchad (date), 46% des chefs de ménages disent n'avoir reçu aucune éducation et seuls 3% d'entre eux ont atteint le niveau supérieur d'éducation. Toutefois, ce chiffre masque une grande disparité. En effet, dans les zones urbaines le niveau supérieur est le plus répandu chez les chefs de ménage, avec près de 13% en moyenne. En zone rurale, les chefs de ménage ayant ce niveau d'instruction ne représentent que 1%. Il y a 29% des chefs de ménages qui ont le niveau du primaire, 11% un niveau du secondaire. Au regard de ce qui précède, cette étude pose le problème s'articulant autour de la question de la non-participation des femmes de la sous-préfecture de Madana dans les instances de prise de décisions familiales et l'impact que cela a sur le plan social.

En prenant en considération tout cet ensemble de faits, nous cherchons à comprendre comment se manifestent les violences et les discriminations basées sur le genre dans le contexte de Madana ?

#### - **Hypothèse**

La pesanteur socioculturelle affecte et sous-estime la femme dans la société de Madana ; d'où les raisons profondes de discriminations et de différentes violences dont elle est victime.

#### - **Objectif scientifique**

Cette étude vise à comprendre les dynamiques sociales au regard de la subordination de la femme de Madana et de sa non-implication dans la prise de décision dans la vie sociale.

#### **Théorie mobilisée**

Cette étude requiert l'approche structuro-fonctionnelle fondée sur la théorie des rôles ; elle est l'œuvre de Parsons Talcott et Bales Robert Freed (1955). Cette théorie, se définit comme

une théorie globale de la famille. Talcott Parsons met l'accent sur les fonctions sociales de la famille, et les structures d'influences ou rapports induits au sein de la famille par ces mêmes fonctions sociales. Le structuro-fonctionnalisme englobe trois dimensions théoriques : une première ayant trait aux fonctions de la famille, une deuxième à ses structures internes et une troisième à la distribution des rôles masculins et féminins. Dans la sous-préfecture de Madana, les familles ont leur système d'organisation propre à leur culture. Chacun de ses membres a son rôle à jouer en tant que père, mère et enfant. Cette spécialisation des rôles masculins et féminins vise à contribuer au maintien du sous-système familial et de fournir ainsi une base à la socialisation de l'enfant. Selon les travaux de Parsons sur la répartition des rôles, les rôles masculins sont basés sur l'individualisme, car les hommes ont des attitudes de domination, d'indépendance, de force, d'agressivité. Les rôles féminins sont plus sociables, émotifs et dociles. Selon les normes culturelles et sociales fixées par la société, chaque individu dispose d'un statut qui dépend de son sexe et qui détermine son rôle.

## **1. Méthodologie**

### **1-1- Site de l'étude**

Madana est une Sous-préfecture située à la frontière de la Tandjilé et du Logone Oriental dans la partie soudanienne de la République du Tchad. Elle se trouve précisément dans le département de Pendé de la province du Logone Occidental à 45 km à la sortie Nord-est de Doba. Madana a une population générale estimée 15500 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2009. La Sous-préfecture de Madana est limitée au Nord par la Sous-préfecture rurale de Laiï (dans la Province de la Tandjilé), au sud par la Sous-préfecture rurale de Doba, à l'Est par celle de Guidari et à l'ouest par le fleuve Logone. Elle compte deux cantons de vingt et neuf villages et cinq ferriques dont vingt villages et quatre ferriques pour le canton Sama-Mberi et neuf villages et un ferrique pour le canton Madana. S'agissant de son climat, la Sous-préfecture de Madana se trouvant dans la zone soudanienne est caractérisée par les savanes et les forêts claires. Ce climat est de type tempéré à deux saisons. L'une est sèche appelée *nai kar*, s'étend de novembre à avril et l'autre est pluvieuse appelée *bar*, s'étend de mai à octobre. Pour ce qui est de la flore de la zone de Madana, plusieurs espèces s'y trouvent mais les plus dominantes sont les palmiers rôniers, les palmiers dom, les arbrisseaux tels que l'acacia albida, le mimosa, le néré, le karité, le figuier qui se trouvent et produisent à l'état sauvage.

Cet article fait usage des outils méthodologiques pertinents qui ont permis la collecte des données. Ces outils articulent l'observation directe et les entretiens semi-directifs. Pour

l'intelligibilité de la rationalité sociale relative à la situation de la femme à Madana, la théorie structuro-fonctionnalisme se propose de comprendre la structure, le fonctionnement du système social. C'est-à-dire, le rôle joué par les individus dans la société.

## **1-2- Les outils méthodologiques**

La réalisation de ce travail a exigé des outils méthodologiques basés sur l'observation directe suivie des entretiens semi-directifs. Ces techniques ont permis la collecte des données empiriques et discursives obtenues dans la zone d'étude qu'est Madana. Le choix de l'échantillon non-probabiliste a permis à cette étude de sélectionner des personnes à interroger. Des enquêtés sont autant des hommes que les femmes de Madana qui vivent des situations de domination, de discrimination et la question liée au genre. Sont concernés par les entretiens les enquêtés, hommes chefs des ménages, femmes, les Responsables administratifs, les notables et les personnes ressources. Pour ce qui est de la taille de l'échantillon dans la présente étude, après avoir obtenu des informations des trente (30) premiers enquêtés pendant la collecte des données, nous nous sommes rendu compte que les informations qui suivaient n'avaient apporté aucun nouveau renseignement. En d'autres termes, après avoir interrogé trente (30) enquêtés, on s'est aperçu qu'il n'y avait plus d'autres nouvelles informations qui pouvaient davantage enrichir notre corpus. Ceci signifie que le seuil de saturation est atteint et qu'il fallait décréter la fin de l'enquête.

## **2- Résultats de l'étude**

### **2-1- Le regard porté sur le statut de la femme à Madana**

Dans la sous-préfecture de Madana, les femmes sont l'objet de maltraitance dans leurs foyers, au sein de leur famille si bien qu'elles finissent par assurer, dans la société, des rôles subalternes à cause du fait que leur statut social et la patrilinéarité qui caractérise le milieu dans lequel elles vivent, ne leur permettent pas de se prononcer sur leur propre sort. DAUPHIN S. (2008) a axé son travail sur la marginalisation globale des femmes. Selon l'auteur, les femmes sont désocialisées des affaires communes de la société en fonction des différents programmes d'égalité ayant chacun leur dynamique d'exclusions et de marginalisation. Elles sont reléguées au second rang par leurs parents, leurs maris et la société et n'arrivent donc pas à prendre des décisions même si celles-ci les concernent directement. On note une démarcation entre les femmes et les hommes surtout lorsqu'il est question de s'organiser pour un intérêt quelconque qui concerne la junte féminine. Raison pour laquelle on observe au quotidien que leurs maris ne leur permettent pas de se mettre ensemble pour s'organiser en vue d'une éventuelle

autopromotion sociale. L'existence du système patrilinéaire et la pression sociale sont les points essentialisés soumis à l'analyse par l'auteur qui entravent l'épanouissement des femmes. La situation de la femme rurale est rapportée par le point focal genre du Logone Oriental comme suit :

La situation que vit la femme tchadienne de manière générale et rurale en particulier est alarmante surtout s'il faut s'en tenir aux statistiques publiées dans les différents rapports selon lesquels les femmes sont en général marginalisées, maltraitées, violées et violentées simplement à cause du mépris, du peu de considérations à leur égard. En un mot, aucun respect de leur personne et de leur dignité. Dans notre région, il ne se passe pas un seul jour où nous ne cessons d'enregistrer ces cas. Malgré la sensibilisation, les hommes continuent d'avoir de sentiments toujours négatifs à l'égard de leurs femmes, mères et sœurs. Pour le seul mois de janvier, nous avons enregistré six(6) cas de viol de mineurs, un cas d'assassinat d'une femme à Maïbombye. Il peut y avoir certainement d'autres cas non avérés dont la solution est trouvée à l'amiable (Noubasra Jude, point focal genre, de 43 ans, entretien réalisé le 21 février 2021 à Doba)

C'est ce qui conduit les hommes à mépriser la scolarisation des filles privilégiant plutôt le mariage forcé qui fait que ces dernières sont dans l'incapacité de désavouer. Dans cet état, les filles n'ont aucune possibilité de connaître leur devoir et leur droit en tant que membres de la société simplement parce que le niveau d'instruction est quasi nul.

Donon BOURDETTE M. (1998) dans ses travaux présente les femmes en articulant son analyse sur les différents codes de lois appliqués au Tchad. Pour lui, La femme rurale vit dans une situation de vulnérabilité économique et sociale accrue. Ceci s'explique par le fait que son statut dans la société et les pesanteurs socio culturelles font qu'elle ne bénéficie pas de mêmes prérogatives que l'homme quand bien même ces deux êtres différenciés par le sexe vivent dans les mêmes familles, communautés et sociétés. Donon B. M. (1998 : 133) a si bien mentionné que :

En dépit de son rôle de production et de reproduction, il convient de caractériser la spécificité de la condition féminine en démontrant que les populations féminines non seulement partagent avec les autres populations défavorisées toutes les modalités d'exclusion dans de domaines aussi variés que ceux de l'éducation, la formation des ressources naturelles et financiers mais qu'elles subissent également des formes de ségrégation et de discrimination propres et inhérentes à la condition des femmes.

Les pratiques discriminatoires sont observables dans cette zone d'étude où les femmes sont écartées de tout avantage relevant de la logique de l'héritage des ressources familiales. C'est pour dire en effet, la redistribution dans le contexte de Madana, selon la présente étude s'avère impossible surtout lorsqu'il est question de faire bénéficier la femme des avantages familiaux au même titre que l'homme. Dans ce même ordre de raisonnement, INEZ M. (2007)

dans ses travaux, met en exergue les problèmes de la discrimination sexiste liée à la redistribution des ressources comme les biens familiaux au sein du ménage. En effet selon l'auteure, l'homme et la femme ne bénéficient pas de manière équitable les ressources familiales dans les ménages. La femme rurale, en dépit de l'expression quotidienne des besoins inhérents à sa condition humaine, n'a aucun droit qui lui est reconnu pour accéder à la propriété foncière en tant qu'héritage.

COTULA H. (2007), en focalisant ses travaux sur le secteur de l'agriculture, fait mention du mépris des femmes dans ce secteur de la part des hommes et de la société de façon globale. En effet, les femmes s'impliquent dans l'agriculture familiale mais elles n'ont pas accès à des portions de terres cultivables. L'accès des femmes à ces portions de terres est fait de manière périodique pour des travaux champêtres à des moments précis des saisons. En plus de ces considérations liées aux pratiques sociales discriminant la femme dans cette localité, différentes formes de violence infligées sur la même femme sont observées au quotidien caractérisant ainsi la situation de la femme à Madana.

## **2-2- Les différentes formes de violence subies par la femme rurale de Madana**

La violence dans toutes ses différentes formes sont observables d'après les enquêtés dans la sous-préfecture de Madana. En effet, les femmes subissent de violences tant physiques, psychologiques et morales, économiques et juridiques dues au système de l'organisation sociale et institutionnelle. A cet effet, il importe de décrire ces différentes formes pour mieux s'en rendre à l'évidence. La zone d'étude note des violences physiques qui se manifestent par des blessures et les lésions corporelles infligées directement aux femmes, telles que : les meurtres, les enlèvements, les coups et blessures. Cette forme de violence se donne à voir le plus souvent par le châtiment corporel comme moyen de correction et de rappel à l'ordre qui se solde le plus souvent par des coups mortels ou des blessures graves. Moredé Jeannette explique sa situation dans ces lignes :

Je souffre dans mon foyer. Je n'ai aucune possibilité de dire ce que je pense, de donner mon opinion même s'il s'agit de la gestion des produits agricoles que mes enfants et moi avons obtenus, pour lesquels nous avons souffert. Nous, les femmes, nous n'avons pas cette possibilité de réagir par rapport au comportement de nos maris. Si nous osons hausser la voix, nous devenons immédiatement l'objet de violence. Moi, par exemple tout mon corps est teinté de cicatrices par la simple raison que j'ai exprimé mon souhait de voir mon foyer épanoui. Pour l'éducation et l'avenir de nos enfants, je suis obligée de supporter les effets de ce que je subis. La brigade que vous voyez gère quotidiennement nos mêmes problèmes conjugaux au point d'être fatiguée. Quelquefois, je quitte mon foyer pour me reposer chez mes parents en vue de me mettre

à l'abri des problèmes même si cela n'est pas la solution définitive. Je regagne au bout de compte mon foyer parce que j'aime mon mari malgré tout et surtout nous avons quatre(4) enfants. Je voudrais dire que quoiqu'il arrive une femme est appelée à respecter son mari par obéissance aux normes traditionnelles qui considèrent la femme comme assistante de l'homme (Moredé Jeannette, femme ménagère de 32 ans, entretien réalisé le 30 mars 2020 à Madana).

A Madana, on note également les pratiques liées aux violences psychologiques et morales qui impactent négativement le mode de vie de la femme. Ces violences impliquent un comportement hostile et abusif conçu pour causer de la peur et / ou des dommages émotionnels. Il y a plusieurs domaines dans lesquels, les femmes de Madana sont arbitrairement privées de leurs droits même les plus élémentaires. Ce sont entre autres : L'éducation/formation, l'emploi, la politique, la succession, la santé et le droit à la propriété. Dans le couple, le comportement du mari et de la belle-famille contraignent la femme à une vie de frustration. A cela, s'ajoute la polygamie : les avis sont partagés sur la question mais tout compte fait, la polygamie est une violence à l'égard des femmes sinon elle est source de violence. (Bagarre entre coépouses et entre époux (mari et femme). Si en milieu urbain la polygamie est plus ou moins tolérée, elle est cependant jugée « normale » en milieu rural, et constitue donc une source de violence. Les injustices entretenues par l'homme obligent les coépouses à s'auto interroger et même à des actes d'auto flagellation. Elles se demandent si elles ne sont pas la cause de leur situation.

Aussi faut-il prendre en considération les violences économiques et juridiques dont sont victimes les femmes dans la Sous-préfecture de Madana. A l'égard de ces femmes, ces violences impliquent un comportement coercitif pour contrôler l'accès aux ressources économiques. A Madana, les femmes peuvent se voir systématiquement refuser l'accès aux ressources financières et économiques auxquelles elles ont droit. Dans le couple, la femme n'a pas accès aux certaines ressources comme détenir le nombre des bétails ou encore avoir accès aux ressources financières lui permettant de mener des activités commerciales. La surcharge du travail des femmes et les facteurs socio-économiques limitant l'accès des femmes à l'éducation font aussi partie de violences économiques et juridiques à l'encontre des femmes. Mais, il faut noter que MINGUETAR O. (2019), a aussi mis l'accent les causes et conséquences des violences basées sur le genre. En effet, les causes relevées par l'auteure sont entre autre l'alcoolisme, la question du planning familial, le mépris des femmes. Ces causes ont des conséquences tant morales, psychologiques, physiques et sanitaires qui influent sur les femmes.

### **2-3- La situation de la femme rurale de Madana et le développement de la société**

La femme a un rôle déterminant à jouer dans le processus de l'épanouissement de la famille, de la communauté, et partant du développement de la société. Celle-ci assure la production et reproduction qui aide les familles, les villages et partant de tout le pays. L'apport des femmes rurales dans différents domaines est donc indéniable mais qui est souvent négligé à cause de leur non-implication dans les instances décisionnelles de leur localité. En effet, la participation des femmes dans les instances de prise de décisions n'est pas un problème des femmes ou une question de revendication des femmes. Elle est plutôt une question de développement socio-économique et politique de notre société. C'est une question d'organisation sociale de chaque famille et communauté mais aussi de l'institution étatique. Autrement dit, impliquer les femmes dans les prises de décisions dépend de la manière dont chaque famille, communauté et société considèrent les femmes.

Ainsi, l'implication des femmes dans la prise de décision ne doit pas être justifiée uniquement par leur grand nombre mais aussi par le fait que les hommes et les femmes doivent participer dans les instances de prises de décisions. Ces instances sont entre autres la place de femme dans l'éducation des enfants, la gestion des ressources familiales, l'accès à l'héritage, et au crédit ou autres ressources financières par les femmes. En effet, la présence des femmes dans les prises de décisions est en fonction du pouvoir de celles-ci à prendre des bonnes décisions afin de faire avancer leur famille, leurs communautés et pays. Or, elles sont exclues pour des raisons d'obéissance à l'organisation sociale.

Dans le foyer, il y a certes une collaboration entre l'homme et la femme mais cela ne donne pas droit à la dernière de diriger le foyer. Dans le passé, la femme ne prend pas la parole ni ne prend la décision en présence de l'homme. Il y a un adage de chez nous qui dit *kon koundja noh tarel* (la femme est comme une poule qui ne chante pas à haute voix). Si elle est impliquée dans les prises de décision, elle risque de tout gâcher car elle est trop fragile. La femme est considérée comme la cote de l'homme certes laisser prendre la parole c'est autant la laisser prendre le dessus et cela va ternir l'image de l'homme reconnu comme le chef de ménage » (Massalbaye Firmin, homme paysan de 54 ans, entretien réalisé le 21 avril 2020 à Madana).

C'est pour dire qu'au Tchad, quelle que soit l'ethnie ou la religion considérée, le mode de pensée reste fondé sur la domination masculine et les rapports inégaux existent dans tous les domaines de la vie au détriment des femmes. C'est ce qui démontre et confirme l'absence des femmes dans les organes de prise de décision dans la mesure où les observations font état de leur timidité.

La présente étude envisage donner plus d'éclairage sur la question d'implication des femmes à des prises de décisions familiales et communautaires. Ceci est émis par l'idée que les femmes dans leurs milieux sociaux ne sont pas impliquées dans les prises de décisions notamment dans les domaines du planning familial, de l'éducation des enfants et leur scolarisation, de participation aux activités communautaires, de lutte contre les violences sous toutes leurs formes à l'encontre de tous les êtres humains, la gestion et résolution des problèmes familiaux, à la prise en charge de la famille.

Dans cette localité de Madana, on constate une faible représentation des femmes dans ces structures formelles et informelles de prise de décisions en milieux ruraux liée aux facteurs socioculturels politico juridiques et économiques. Cette étude conduit à mettre en relief l'inexistence non seulement de la participation de la femme aux prises de décisions mais aussi du concept de participation qui n'est pas compris même dans les sphères politiques appelées pourtant à l'intégrer à tous les niveaux (familial, communautaire et national) et dans tous les secteurs de la vie. Tout compte fait, les femmes de la localité de Madana éprouvent encore de l'hésitation sur leur responsabilité et les hommes continuent de douter de la capacité de ces femmes compromettant leur participation dans d'autres strates de la société notamment l'économie et la politique.

Le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale dans son rapport du Mars (2011) a élaboré un plan national genre. Cette politique gouvernementale a fait un état de lieu de la problématique genre au Tchad. En effet, selon le rapport, la société tchadienne est fortement inégale sur le plan genre notamment. Ceci est dû, selon cette politique, à la prédominance des pratiques et coutumes fortement traditionnelle mais aussi à des croyances religieuses et à la coexistence des droits modernes et coutumiers. Partant de cet état de fait et surtout en tenant compte de plusieurs conventions dont l'Etat tchadien est signataire, la politique genre est élaboré afin de relever le défi et faire la promotion de la femme et des droits humains en général. Cette politique se résume en cette vision qui est :

L'impérieuse nécessité du strict respect des droits fondamentaux de la personne humaine (...) pour que D'ici 2020, le Tchad est un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de Genre, de toute formes de violences, où les hommes et les femmes ont la même chance d'accès et de contrôle des ressources et participent de façon équitable dans les instances de prise de décisions en vue d'un développement durable (Rapport, 2011:32).

Le mode de vie dans la Sous-préfecture de Madana fait croire que l'absence de la femme dans le processus de prise des décisions a pour conséquence des effets négatifs aussi bien sur

le plan individuel que national. On constate que sur le plan individuel, la femme subit des décisions prises au niveau familial ou social sans qu'aucune possibilité de modification ne puisse s'opérer. Autrement dit, ces décisions ou mesures s'imposent à la femme, telles qu'elles sont prises. Par conséquent, elle se voit refuser des informations sur tous les plans qui paraissent importantes s'agissant de la promotion socio-économique de sa contrée. Sur le plan social, la société de Madana méconnaît les bienfaits de la complémentarité. Pourtant les forces vives étant constituées aussi bien par des hommes que par des femmes, la participation de cette dernière catégorie est moindre et le rendement en souffre au détriment de toute la société. Ce qui veut dire que la femme étant absente dans le processus de prises de décisions, bien que cela constitue un manque à gagner pour la société, se trouve dans une situation de relégation pour cause de sa féminité et de la pesanteur traditionnelle. En effet, dans les milieux ruraux, les hommes ont le privilège de prendre des décisions au détriment des femmes pour plusieurs raisons. Interrogé sur le statut de la femme dans la Sous-préfecture de Madana, le chef du village Bemara II s'est exprimé en ces termes :

Nos arrières grand-mères, nos mères respectaient tout ce qui est interdit comme la viande de certains animaux, l'alcool. Mais aujourd'hui, nos femmes et nos filles foulent au pied tous ces interdits et cela crée de la mésentente dans le foyer et c'est ainsi que le désordre s'est installé dans nos communautés. C'est cette raison qui fait que de nos jours il nous est impossible d'empêcher les femmes de s'exprimer sur une situation qui concerne la communauté. Mais c'est par négligence et mépris c'est-à-dire par manque de respect et beaucoup d'autres choses que nous les hommes mettons à l'écart nos femmes pour éviter qu'elles prennent place dans la société surtout s'agissant de la responsabilité et de crainte qu'elles nous sous-estiment. Parce que si une poule a chanté à la place d'un coq, c'est que c'est le monde qui touche à sa fin (Ngarmadji Célestin, homme chef de village, 41 ans, entretien réalisé le 1<sup>er</sup> avril 2020 à Bemara II).

Ceci montre à suffisance que la femme rurale, pour des raisons diverses, ne participent évidemment pas aux prises de décisions familiales. Dans le contexte du monde rural et précisément de Madana, bien que le rôle de prises de décisions de la femme au foyer ne soit pas suffisamment reconnu, la société considère que la réussite du foyer est liée aux qualités de la femme en tant que maîtresse de la maison (la femme est faite pour le foyer) et non pour être associée aux prises de décisions. Cette faible participation constitue un réel handicap pour son épanouissement et au développement familial et communautaire. Ces diverses considérations

engendrent le maintien de la femme dans une situation de pauvreté<sup>1</sup> absolue due à l'absence de propriété personnelle, à la difficulté d'accès aux crédits ou d'autres ressources<sup>2</sup>.

### **3- L'analyse et interprétation des données**

Dans la zone de Madana, objet de la présente étude, l'analyse des données discursives montre que l'analphabétisme constitue la base de la subordination de la femme rurale. Le faible niveau d'instruction et le faible taux d'alphabétisation des filles et des femmes pèsent sur les femmes mais aussi sur les communautés nationales. En effet, le constat est que plus le taux d'alphabétisation et le niveau d'instruction des femmes sont faibles, plus les problèmes de nutrition, d'hygiène, de protection de l'environnement d'éducation et de pauvreté ne deviennent faciles à résoudre. La prise en compte de ces problèmes engendre inévitablement d'autres problèmes liés à la mortalité en général et la mortalité maternelle infantile et juvénile en particulier. Si les filles sont confrontées aux difficultés liées à la poursuite de leur scolarité et qu'au foyer la femme n'a aucun droit de revendication, elles ne peuvent participer réellement aux affaires familiales, communautaires et politiques.

Il convient de noter que l'analyse des données a pris en compte le système patrilinéaire considéré, dans cette sphère sociale, comme une norme sociale et une domination masculine sur la population féminine. En effet, la population tchadienne, dans son ensemble, est patrilinéaire. Ce système de patrilinéarité porte en lui-même une idéologie d'inégalité des sexes mettant la femme en position de subordination et d'infériorité par rapport à l'homme et cela se reflète dans la prise de décision familiale. Dans cette Sous-préfecture rurale, les informations recueillies auprès des enquêtés révèlent que la tradition exige que l'homme soit le chef de ménage et qu'il bénéficie du respect de tous les membres de la famille. Pour ces considérations sociales, les grandes décisions relèvent de sa compétence exclusive même si quelquefois cela est l'objet de consultation par son épouse. Le contrôle de terres et de la maison conjugale est

---

<sup>1</sup> Cette pauvreté la contraint à s'occuper donc plus de travaux de survie quotidienne (comme domestique pour les familles aisées), qu'à penser à sa propre promotion notamment en matière de l'entrepreneuriat. Elle se traduit à cet effet par la malnutrition, le très faible revenu, le manque d'accès aux moyens de production, aux biens et aux services de base. Cet état de pauvreté extrême ternit l'image de la femme rurale qui devient ainsi très dévalorisée.

<sup>2</sup> La femme de la localité de Madana est condamnée à être dans une situation de pauvreté à cause du fait que l'homme ne lui donne pas accès à minimum d'épanouissement. Elle est du coup frappée d'interdits liés beaucoup plus aux ressources telles que l'accès à la terre, aux crédits et toutes autres ressources à mêmes de lui fournir les possibilités de rehausser le niveau de sa vie quotidienne. Il s'agit bien de la discrimination dont est victime la femme de Madana dans la presque totalité de secteurs de développement.

toujours l'apanage du mari pour la simple raison que cela tient du fait qu'il est le demandeur de la main de son épouse et celui qui en assure les obligations liées à la dot.

La pratique de lévirat dans la zone de Madana se révèle comme un obstacle dans la prise de décision en ce qui concerne la population féminine. Dans cette localité, la femme, persuadée qu'après le décès de son mari et après un temps de veuvage qui peut s'étaler souvent sur deux ans, ne peut qu'accepter un deuxième homme en mariage qui soit le cadet, le cousin ou le neveu du défunt époux. S'il arrive que la veuve décide d'épouser un autre homme n'appartenant pas à la famille de son premier mari, elle a l'obligation d'abandonner les enfants issus du premier mariage y compris les biens. Il faut comprendre que les hommes sont rarement demeurés veufs, ils peuvent à ce titre se remarier aussitôt après le décès de leurs épouses. Mais cela n'est pas le cas chez les femmes ayant perdu leurs maris quand bien même elles sont très jeunes. Elles doivent l'être dans la mesure où elles ont l'obligation de garder le statut de veuves aussi longtemps qu'elles ne voudront pas perdre les enfants et les biens issus du premier mariage. Ce témoignage de Marie-Thérèse le prouve à plus forte raison :

J'étais obligée de l'accepter comme mari et nous avons eu deux enfants. C'est après cela qu'on m'a fait comprendre que mon père a pris de l'argent auprès de cet homme pour aménager son champ et qu'il n'a pu rembourser et c'est moi qui suis devenue un moyen de remboursement de la dette de mon père. Je n'ai aucun pouvoir d'être parmi les coépouses pour décider. Je suis considérée dans la famille comme leur fille et esclave. Le père de mes deux enfants est décédé il y a quatre ans, je vis actuellement avec son cousin comme son épouse mais celui-ci est encore jeune. Je n'ai pas encore eu d'enfants avec lui, toutefois, il me comprend mieux que son cousin défunt (Marie-Thérèse, femme paysanne de 32 ans, du village Madana, entretien réalisé le 20 octobre 2020)

Comme on peut le constater, à travers le témoignage de cette enquêtée, la femme de Madana ne peut en aucun cas oser prendre des décisions dans le sens où les pratiques liées à la tradition la condamne dans un statut de subordination par rapport à l'homme considéré comme le dirigeant et le protecteur de la famille.

Du point de vue de la promotion socioéconomique de Madana, cette étude relève que les femmes dans leur majeure partie sont discriminées de toutes les affaires publiques. Cette manière de faire s'explique par le fait que la subordination des femmes à l'autorité masculine dans les familles et partant, dans toute la communauté, est devenue une règle qui s'applique au quotidien au mode de vie de la population de Madana. En dépit de sa contribution intense dans la production agricole familiale, il n'est pas du tout facile pour les femmes rurales d'obtenir de leur maris l'autorisation de cultiver un champ personnel pour éviter que ces femmes puissent jouir d'une liberté économique.

Dans les sociétés modernes, les individus jouent des rôles très différents à la mesure de la pluralité de leurs groupes d'appartenance. A chacun de ses rôles correspond un comportement différent, et ces différents rôles sont susceptibles de changer dans le temps en fonction du contexte: mobilité professionnelle, évolution de la situation maritale, évolution de l'âge et des besoins des enfants. Ainsi, les rôles dans les situations modernes sont souvent des rôles acquis plutôt qu'assignés.

En Afrique, la femme dès la naissance est considérée comme un sexe faible par rapport à l'homme. La société lui confère déjà un statut "minorisé" soutenu par les institutions traditionnelles et coutumières. C'est avec cette idée de statut et droits inférieurs à ceux de l'homme, qu'elle se fera au cours de sa vie. Dans sa conception, elle doit déjà accepter cette condition d'infériorité qui lui a été infligée. De ce qui précède, la femme est psychologiquement préparée à cette condition de femme soumise et obéissante. Quant à l'homme africain il perçoit ce fait comme une chose tout à fait naturel et donc normal compte tenu des différences biologiques. Cette conception que les hommes africains ont de la femme ne reflète que l'état d'esprit d'une communauté qui veut faire jouer à la femme des rôles secondaires.

Dans le système traditionnel aucun pouvoir de prise de décision n'était accordé pour la femme, pour la simple raison que l'homme détient un plein pouvoir d'autorité et, par conséquent, toutes les décisions lui sont reconnues au sein de la famille. Au regard de ces principes relevant plutôt des normes traditionnelles, le rôle de la femme est limité au ménage se résumant à l'entretien et au fonctionnement harmonieux du foyer qui d'habitude compte un nombre considérable d'individus. En outre, elle joue parfois un rôle économique à travers la gestion des réserves de ressources alimentaires. On constate que la population est plus guidée par les convictions culturelles pour trancher les problèmes juridiques au niveau de la famille. Or on sait que ces convictions donnent à la femme le statut de subordonnée de l'homme. A titre d'illustrations, on observe que

- Seuls les enfants de sexe masculin ont le privilège d'hériter la terre familiale ;
- Les enfants nés du couple appartiennent à la famille du mari ;
- Le Chef de famille désigné est presque toujours un homme après la mort des parents ;
- Les ressources de la famille sont considérées comme appartenant à l'homme malgré la participation de la femme dans la recherche de ces ressources ;
- Sentiment de culpabilité pour les filles ou femmes violées, ce qui les entraînent à ne révéler leur situation à personne ;

Deux raisons rendent difficile l'amélioration du statut juridique de la femme. Il y a lieu de retenir d'un niveau que la plupart des femmes tchadiennes ne sont pas conscientes de leur statut de subordonnée car bon nombre d'entre elles disent que « nous ne sommes que des femmes » et c'est devenu une pratique qu'elles estiment normale pour être perpétuée dans la société. Ce sont encore ces mêmes femmes qui véhiculent ces traditions à travers les proverbes, les chansons et les conseils prodigués aux enfants et aux filles qui se préparent au mariage. On a tendance à dire que la femme n'est qu'une simple femme. Autrement dit, la femme joue un rôle secondaire dans la société. Tant que les femmes tchadiennes ne prennent pas conscience de leur état de subordonnée, le processus de négociation entrepris pour l'égalité du genre ne sera qu'une démarche sans aucune importance. D'un autre niveau, certains hommes qui ne veulent pas perdre les avantages et les pouvoirs que la société leur a donné, avancent toujours des raisons pour banaliser tout mouvement, tout discours en faveur de l'égalité du genre.

Il faut retenir, somme toute, que l'implication de la femme dans la prise de décision familiale, communautaire et publique au Tchad en général et en particulier à Madana reste timide, non pas parce que certains ont des incertitudes sur le rendement, l'efficacité et la disponibilité de la femme, mais aussi parce que les femmes elles-mêmes présentent peu d'intérêts à leur propre ascension sociale.

## **Conclusion**

Ces différentes inégalités sociales analysées dans le contexte de la Sous-préfecture de Madana ont permis d'éclairer la situation vécue par les femmes, particulièrement les femmes rurales. En définitive, la culture tchadienne accorde à la femme un rôle important dans la famille du fait de sa participation à l'économie familiale, à l'éducation des enfants, au développement des relations sociales. Néanmoins, ce rôle disparaît lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de nature à favoriser son épanouissement. Les formes des inégalités énumérées jusque-là expliquent les difficultés liées à l'exclusion des femmes dans les instances de prises de décisions familiales.

A l'issue de l'analyse des données, l'étude articule deux résultats majeurs suivants : - l'absence de la femme dans les prises de décisions familiales ou d'ordre social ; - la position sociale de la femme au regard des rapports de son exploitation et de sa dépendance vis-à-vis de son mari, de son père, de sa belle-famille ; à ce titre, elle ne peut prendre aucune décision pour elle-même.

La participation des femmes dans les instances de prise de décisions est révélée faible à cause de multiples facteurs notamment la tendance à la méconnaissance des femmes comme contribuables caractérisée par la discrimination du genre féminin, les barrières socioculturelles et juridiques, le bas niveau d'éducation des filles, d'alphabétisation des femmes et la patrilinéarité du système social qui ont une certaine incidence sur la situation des femmes rurales au Tchad. Les femmes rurales de Madana subissent énormément le poids des traditions et de la culture. C'est la raison pour laquelle son rôle est réduit à celui de la simple mère, d'exécutante, de subordonnée et non de décideur au même titre que l'homme. Le bas niveau d'éducation relevé par les différentes données statistiques officielles est révélé comme le facteur déterminant de la nonchalance de la femme rurale par rapport à sa responsabilité dans la société. Le faible effectif des filles est déplorable aux niveaux secondaire et supérieur. L'insuffisance des facteurs d'influence individuels est la cause du niveau d'instruction des femmes demeurées jusqu'à preuve du contraire analphabètes.

Aussi faut-il noter l'insuffisance des capacités institutionnelles d'intégrer les aspects « genre » dans les politiques et programmes de développement et dans leur mise en œuvre constatée à différents niveaux. Il convient de ne pas perdre de vue le cadre juridique en vigueur dans la société madana qui, déjà, porte en lui-même des inégalités entre les genres, les droits de la femme sont souvent bafoués ou tout simplement ignorés. Tout compte fait, en réduisant la participation de la femme, les familles, les communautés et toute la société pérennisent l'inégalité, le manque d'équité et l'injustice sociale au sein d'elle-même.

## Références bibliographiques

### 1. Sources orales

Ordre	Noms et prénoms	Age	fonction	Lieu et date d'entretien	Thème abordé
01	Marie-Thérèse	32 ans	paysanne	Madana, le 20 octobre 2020	Le lévirat, le remariage et la prise de décision
02	Massalbaye Firmin	54 ans	Paysan	Madana, le 21 avril 2021	La féminité et la prise de décision
03	Moredé Jeannette	32 ans	paysanne	Madana, le 30 mars 2020	La violence, la discrimination de la femme
04	Noubasra Jude	43 ans	Point focal genre	Doba, le 21 février 2021	Le mépris et la marginalisation de la femme

05	Mbairakoula Richard	37 ans	Responsable Centre de santé	Bembaré, le 30 avril 2020	Gestion des problèmes conjugaux
06	Tam-Horné Ruth	56 ans	Ménagère paysanne	Koulaka, le 31 mars 2020	Le statut de la femme dans la société
07	Ngarmadji Célestin	41 ans	Chef de village	Bemara II, le 1 <sup>er</sup> avril 2020	Marginalisation de la femme dans la société
08	Djigmadji	53 ans	Cultivateur	MadanaI, le 2 avril 2020	La violence faite aux femmes
09	Moussa Tangar	51 ans	Cultivateur	Besseye, le 2 avril 2020	Le lévirat
10	Ngartomngaye	48 ans	notable	MadanaII, le 2 avril 2020	La prise de décision

## 2. Sources écrites

**DONON, BOURDETTE Marcel**, 1998, *Femme au Tchad*, Paris, L'Harmattan ;

**COTULA, Hellène**, 2007, *Droit et genre : droit de la femme dans le secteur de l'agriculture*, paris, Lavoisier ;

**DAUPHIN, Sandrine et al**, 2008, *De l'égalité de sexe à la diversité ?* Paris, L'Harmattan ;

**INEZ, Munay**, 2007, *Relation homme femme et distribution des ressources au sein du ménage*, ADA, Luxembourg ;

**BAIWONG DJIBERGUI AMANE, Rosine**, 2002, *Etude documentaire et analyse des violences subies par les femmes au Tchad*, Intermon/Oxfam ;

**BAIWONG DJIBERGUI AMANE, Rosine**, 2004, *Harcèlement sexuel en milieu scolaire à Ndjaména*, CELIAF

**Deoulenga, Alain** 2004, *Les violences basées sur le genre dans la région de Guelendeng*, Association pour l'auto promotion Rurale (APR), UNFPA

**BEGUY NAIMO, Perside**, 2007, *Etude sur les politiques nationales et le Genre au Tchad*, CELIAF

**MINGUETAR, Olga**, 2019, *Violences basées sur le genre et facteur de risque sur la population de N'Djaména : cas du 8<sup>ème</sup> Arrondissement*, mémoire de Master en géographie, Université de N'Djaména,

**MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE,**

2011, *Rapport national d'évaluation des vingt(20) ans de mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing*, N'Djaména ;

**BUREAU D'ETUDE GENRE ET DEVELOPPEMENT**, 1998, *situation genre au Tchad*, rapport annuel, N'Djaména.

---

*Yacoub Malloum Izo est Assistant d'Universités d'Anthropologie. Il est membre de l'équipe de Laboratoire des Dynamiques politiques, Sociales et savoirs endogènes et (LADYPSE) de La Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FSHS) de l'Université de N'Djaména. Il est aussi Chef de Département d'Anthropologie de ladite faculté. Son axe de recherche s'articule autour de : les enjeux religieux, les violences communautaires, l'émulation foncière et mouvements migratoires.*

YACOUB MALLOUM Izo  
Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FSHS)  
Université de N'Djaména (UNDJ)  
BP1117 (FSHS/UNDJ)  
[yacoubalexis@yahoo.fr](mailto:yacoubalexis@yahoo.fr)

---